



CAMPING LA BERGERIE

65400 Ayzac-Ost

Tel : 05 62 97 59 99

CONTRAT DE RESERVATION EMPLACEMENT/BOOKING FORM

Il est impératif de vérifier les disponibilités en téléphonant au 05 62 97 59 99 avant d'envoyer le contrat de réservation, dûment rempli, daté et signé, accompagné de l'acompte, dans les 8 jours suivant la confirmation de la disponibilité. Vous recevrez en retour confirmation de votre réservation.

Entre les soussignés :

HABATJOU Thierry – Camping LA BERGERIE, 8 CHEMIN DE LA BERGERIE 65400 AYZAC OST

Et le client

Mr. Mme: Prénom/ first name:

Adresse/address:

Code Postal/pastcode : Ville/town:

Pays/Country

E-mail : Portable/mobile phone number

Il est convenu que le premier nommé mettra à la disposition du second nommé un emplacement :

TENTE CAMPING CAR CARAVANE ELECTRICITE ANIMAL

Nombre total de personnes : Dont enfants – 7 ans :

Du : (À partir de midi) au (Jusqu'à midi au plus tard)

Merci d'indiquer la date de naissance des enfants :

Nom/Surname	Prénom / First name	Date de naissance

La réservation sera définitivement enregistrée au reçu d'une somme de 50 € (acompte) + 19 € (frais de réservation)

1 - CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION EMPLACEMENT :

A - Toute réservation d'emplacement est nominative et ne peut en aucun cas être cédée. Par mesure de sécurité nous acceptons les mineurs uniquement accompagnés par leurs parents durant toute la durée du séjour.

B - Tout versement d'acompte non accompagné de ce contrat ne pourra assurer la réservation. Après l'enregistrement définitif de la réservation, notre accord avec accusé de réception sera transmis au client.

C - La direction se réserve le droit de mettre un terme à l'enregistrement des réservations en fonction de l'affluence et sans préavis. Elle demeure seule juge de l'acceptation ou du refus d'une réservation sans avoir à s'en justifier.

2 - ACOMPTE :

A - L'acompte pour une location emplacement est de 50 € + 19 € frais de réservation (juillet et août)

B - le solde du séjour sera payable la veille de votre départ, pour la période mentionnée sur le contrat.

C - Les frais de réservation et d'enregistrement seront réglés à la réservation et ne sont en aucun cas remboursables, de même que l'acompte en cas d'annulation.

3 - ANNULATION

Pour tout séjour annulé, non consommé, l'acompte restera acquis par la direction.

5 - SEJOUR

A - Arrivée tous les jours, à partir de 12h et départ avant 12h. Toute arrivée avant midi ou départ retardé (au-delà de midi) entrainera la facturation d'une journée supplémentaire.

B - En l'absence de message justificatif du client précisant son retard, l'emplacement deviendra disponible 24h après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de réservation et l'acompte restera acquis à la direction.

C - **Tout séjour commencé étant dû dans sa totalité suivant les dates indiquées sur ce contrat.**

6 - ANIMAL DOMESTIQUE

Votre animal devra être tenu en laisse, il doit être tatoué et son carnet de vaccination à jour doit pouvoir être présenté à tout moment. Il n'est pas autorisé à pénétrer dans les sanitaires, ni à la piscine. Il ne devra en aucun cas rester seul sur le camping. Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont interdits.

7 - PISCINE

La piscine n'est pas surveillée. Les parents restent civilement responsables de leurs enfants. Les jeunes enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

- Le slip de bain est obligatoire. La piscine est réservée exclusivement aux clients du camping. Pour la sécurité et le bien-être de tous, ballons, jeux gonflables, sauts dans la piscine sont interdits.

- En basse saison, ou pour des raisons indépendantes de la volonté de la direction du camping, celle-ci se réserve le plein droit de modifier, voire de supprimer certaines installations.

8 - VISITEURS

Toute personne venant vous rendre visite doit être déclarée à l'accueil et doit éventuellement s'acquitter du tarif en vigueur. Les visiteurs devront laisser leur voiture au parking. L'accès à la piscine leur est interdit. Le règlement est affiché à l'entrée du camping, disponible aussi à l'accueil. Toute personne pénétrant dans le camping est tenue de la respecter.

9 - RESPONSABILITE

La responsabilité du camping, au-delà de sa responsabilité légale n'est pas engagée en cas de : vol, perte ou dommage, de quelque nature qu'il soit pendant ou suite à un séjour, panne ou mise hors service des équipements techniques, ou atteinte à l'intégrité des installations, il peut être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour. Chaque locataire est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui.

VOTRE REGLEMENT :

Chèque bancaire (à l'ordre de Sarl camping la bergerie) Chèques vacances

J'ai plus de 18 ans, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générale de réservation et m'engage à respecter le règlement intérieur du camping.

Fait à Le

Signature du client Signature du Camping

(Précédée de la mention manuscrite)

Lu et approuvé